



Commission Régionale Féminine

SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion restreinte du : mardi 24 septembre 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

SENIORS COUPE DE FRANCE

1^{er} tour :**21945717 NOISY LE GRAND FC 1 / RACING CLUB DE France 1 du 21/09/2019**

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel.

Forfait non avisé de NOISY LE GRAND FC 1.

RACING CLUB DE FRANCE 1 qualifié pour le prochaine tour.

21945736 ROISSY EN FRANCE 1 / PONTAULT COMBAULS UMS 1 du 21/09/2019

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

Forfait non avisé de ROISSY EN FRANCE 1.

PONTAULT COMBAULT UMS 1 qualifié pour le prochaine tour.

21945711 PANTIN OL. 1 / POISSY AS 1 du 21/09/2019

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

Forfait non avisé de PANTIN OL. 1.

POISSY AS 1 qualifié pour le prochaine tour.

21945727 GARGES FCM 1 / MUREAUX OFC 1 du 21/09/2019

Lecture de la feuille de match.

Forfait non avisé de GARGES FCM 1.

MUREAUX OFC 1 qualifié pour le prochaine tour.

2^{ème} tour de cadrage: le samedi 28 septembre 2019 :

Ce tour concerne uniquement 1 rencontre de cadrage.

Suite au forfait de GAFEP, le club de VIROFLAY USM est qualifié pour ce tour de cadrage :

Match :

22042284 VIROFLAY USM / ARGENTEUIL RFC

3^{ème} tour : le samedi 05 octobre 2019

Matches à jouer sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tir au but a lieu.

Utilisation d'une feuille de match informatique

Exempts :

Clubs de D1 et D2 championnat de France.

Clubs de R1

Tirage au sort à consulter sur le site de la Ligue de Paris IdF de Football:

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=362710&poule=12&phase=1&type=cp¤t=3&tab=resultat>

CHAMPIONNAT**Régional 1****21461549 VAL D'EUROPE FC 1 / COSMO TAVERNY du 28/09/2019**

La Commission prend connaissance des courriels de VAL D'EUROPE FC et de la Mairie de MEAUX.

Le match se déroulera à 17h30 au stade Corazza – terrain n°3 – synthétique - MEAUX

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT REGIONAL – U18F à 11

Rappel :

Mise en place de la feuille de match informatique à compter de ce samedi 28/09/2019.

Poule A**Courriel d'ETAMPES FC – 500570**

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe après parution des calendriers.

Courriel d'ULIS CO – 528671

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe après parution des calendriers.

Poule B**Courriel d'ORSAY BURES FC - 545759**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe après parution des calendriers.

Poule D**Courriel de STADE DE L'EST PAVILLONNAIS - 500382**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe après parution des calendriers.

296968 SEVRAN FC 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 28/09/2019

Accord des 2 clubs pour reporter le match au 02/11/2019.

Aucun motif n'étant indiqué, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

Elle précise que les demandes de report doivent être accompagnées d'un motif qui sera étudié avant report.

CHAMPIONNAT REGIONAL – U15F à 11

Poule A

Courriel de PALAISEAU US - 500684

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe après parution des calendriers.

Poule C

Courriel de VILLE D'AVRAY - 511880

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe après parution des calendriers.

Poule D

Courriel de CRETEIL US – 500689

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe après parution des calendriers.

Courriel de PITRAY OLIER – 516516

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe après parution des calendriers.

Courriel de PARAY FC – 525192

La commission prend note de la demande du club et intègre l'équipe dans la poule D à la place de

Poule G

Courriel de STADE DE L'EST PAVILLONNAIS - 500382

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe après parution des calendriers.

Poule I

Courriel du RED STAR FC - 500002

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe après parution des calendriers.